Comité Spéléologique Régional de Nouvelle-Aquitaine

Prix Annick Menier :

Règlement

Le prix Annick Menier récompense des travaux d'exploration, ou d'autres actions, **mettant en commun des moyens**, des spéléologues, des clubs, des départements ou des régions différentes visant à faire progresser l'exploration spéléologique et la connaissance du monde souterrain.

Le prix est décerné au maximum une fois par an

L'attribution du prix et son montant (suivant le, ou les projets) sont décidés par le conseil d'administration du CSR Nouvelle Aquitaine.

Il peut être attribué a priori, pour un projet non encore réalisé, ou a posteriori, pour une action achevée.

Le conseil d'administration nomme en son sein un référent « Prix Annick Menier » dont le rôle est le suivant :

- se tenir informé en permanence des actions des clubs et CDS de la région qui pourraient entrer dans les critères d'attribution du prix,
- susciter des candidatures à l'obtention du prix,
- obtenir des candidats le dossier défini ci-dessous et en vérifier la complétude,
- soumettre les candidatures au Conseil d'Administration avec un avis motivé,
- vérifier la bonne réalisation des actions ou des projets primés et obtenir les justificatifs correspondants de la structure organisatrice

Pour faire acte de candidature il faut déposer auprès du conseil d'administration du CSR Nouvelle Aquitaine un dossier comportant les éléments suivants :

- Structure qui présente le projet :
- Nom du correspondant :
- Description du projet :
- Organisation du projet :
- Budget du projet :
- Utilisation du prix Annick Menier :
- RIB de la structure à laquelle sera versé le montant du prix.

Le prix a déjà été accordé pour les explorations du Béhia, dans le massif d'Urkulu qui a nécessité un interclub très élargi, ainsi qu'à l'Arsip pour ses travaux qui se sont inscrits dans la durée.

En 2017, après la fusion des trois CSR dans le CSRNA, le prix a été attribué au CDS 86 pour l'organisation des Journées de Remerle.